

Rapport quadriennal de vérification périodique

N°058594382001R001

Référence client | 20-003-BT S23 à S28 Ecole Navale



Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-20 du CdT - Rés.int. HT

Entreprise

ETS MARITIME LANVEOC
POULMIC
E23-1060
BATIMENT OM (BOIS-BELLEAU)
290120503X0063
29240 BREST ARMEES

INSTALLATION ELECTRIQUE BATIMENT BOIS BELLEAU (B063) E23-1060



Contrôle incomplet

Adresse de facturation

ESID DE BREST
DIVISION INVESTISSEMENTS/SAF
ACHATS
CC 16
29240 BREST CEDEX 9

Lieu de vérification

ETS MARITIME LANVEOC POULMIC
E23-1060
BATIMENT OM (BOIS-BELLEAU)
290120503X0063
29240 BREST ARMEES

Périodicité

ANNUELLE

Dates de vérification

24/07/2020

Nom et visa du signataire

LE ROUX CEDRIC

Pièces jointes

Schéma 058594382001R001

Observation(s)

Observation(s) constatée(s)

Date du rapport

28/07/2020

Reproduction partielle interdite sans
accord de DEKRA

Listes des sites et portée de l'accréditation
disponible sur www.cofrac.fr



DEKRA Industrial SAS,

Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008
LIMOGES Cedex 1

www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834

SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



ACT EXPLOIT BREST
1 avenue Baron Lacrosse
ZI de Kergaradec
29850 GOUESNOU
Tél. : 02.98.42.15.01
Fax : 02.98.42.15.50

SIRET :43325083400945

Page 1/31

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission.

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour ce rapport, les informations et constats concernant les renseignements généraux et le descriptif des installations, relevés lors des 3 dernières vérifications annuelles sont mis à jour avec les éléments recueillis cette année. Ce document constitue donc le rapport quadriennal prévu par la réglementation. Il peut servir de référence à la place du rapport initial et permettre la traçabilité des vérifications effectuées.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés ainsi que les critères d'appréciation des résultats obtenus.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications."

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.



Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION	4
RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
Cadre de la vérification	4
Limites de la vérification.....	4
Renseignements sur l'installation.....	5
RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS	6
CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS.....	8
Alimentation(s) BT	8
Installations de sécurité	8
Classement des locaux en fonction des influences externes	8
Principes de réalisation des prises de terre	8
Principes de protection contre les contacts indirects	8
RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES	10
Conditions de réalisation des mesurages	10
Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité	10
Ensemble d'appareillage BT : Général	10
Prise de terre des masses BT	11
Installation BT	11
Ensemble d'appareillage BT TGBT (BAT. BOIS BELLEAU SOUS-SOL)	11
Ensemble d'appareillage BT Tableaux RdC (Placard technique)	12
Ensemble d'appareillage BT Tableau 1er étage (1er étage - gaine technique)	14
Ensemble d'appareillage BT Tableau 2ème étage (Gaine technique)	15
Ensemble d'appareillage BT Tableau 3ème étage (Gaine technique)	16
Ensemble d'appareillage BT Tableau force chaufferie (BOIS BELLEAU - CHAUFFERIE).....	17
Ensemble d'appareillage BT TGBT chambre (SOUS-SOL (ENTREE PRINCIPALE OUEST)).....	18
Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (Sous sol et extérieur)	19
Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (rez de chaussée et étages).....	21
Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (tableautins faux plafond des couloirs)	21
Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté désaffecté Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire	22
Eclairage de sécurité Bâtiment BOIS BELLEAU assuré par blocs autonomes	23
APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION.....	24
ANNEXES	30
Annexe A : Symboles et abréviations	30
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats	31



CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : ETS MARITIME LANVEOC POULMIC
E23-1060
BATIMENT OM (BOIS-BELLEAU)
290120503X0063
29240 BREST ARMEES

Activité principale : Défense Nationale

Composition de l'établissement : L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA (réf) : ELEM013

Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

Installations concernées : Ensemble des installations électriques de l'établissement du bâtiment "BOIS- BELEAU"

Réalisation

Date de vérification : du 24/07/2020 au 24/07/2020

Durée de la vérification : 1 jour(s)

Nom du vérificateur : LE ROUX CEDRIC

Nom et qualité de l'accompagnateur : Mme SÉNÉCHAL

Limites de l'accompagnement : Accompagnement partiel

Mancœuvres de coupure : Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires

Registre de contrôle : Présenté et visé à l'issue de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) : Parties non visibles

Parties d'installations non vérifiées - Motif

Ensemble d'appareillage BT

- TGBT (BAT. BOIS BELLEAU SOUS-SOL) : Clés non disponibles
- TGBT chambre (SOUS-SOL (ENTREE PRINCIPALE OUEST)) : Non trouvé

MATERIEL BT

- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (Sous sol et extérieur) : Clés non disponibles, Divers soutes
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (rez de chaussée et étages) : Clés non disponibles, Local Dirisi, Chambre 204, 111, 123
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté désaffecté : En travaux
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté désaffecté - RdC côté chambre : Locaux désaffectés
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté désaffecté - 1er étage : Locaux désaffectés, hors tension
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté désaffecté - 2ème étage : Locaux désaffectés hors tension
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (rez de chaussée et étages) - Local DIRISI : Clés non disponibles
- Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (Sous sol et extérieur) - Armurerie : Clés non disponibles



Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation : Avant 1992

Date de la vérification précédente : 11/03/2019

Modification de structure de l'installation électrique

depuis la vérification précédente : Aucune modification ne nous a été signalée

Extension de l'installation électrique

depuis la vérification précédente : Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée

Personne ou entité chargée de la

surveillance des installations : Service d'entretien électrique

Personnel ESID et GSBdD

Éléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux

à risques particuliers d'influences externes :

Non présenté lors de la vérification

Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide
UTE C 15-103

Schémas unifilaires des installations électriques :

Non présenté lors de la vérification

Établis par le vérificateur

Rapport de vérification initiale

ou rapport quadriennal :

Présenté lors de la vérification

Voir rapports DEKRA n° 05859438

Déclaration CE de conformité et notices

d'instruction des matériels installés dans les

locaux ou emplacements à risques d'explosion :

Non présenté lors de la vérification

Absence d'emplacement à risque d'explosion

Liste avec effectif maximal des différents

locaux ou bâtiments :

Non présenté lors de la vérification

Les effectifs sont proposés par le vérificateur pour servir de base à la
vérification



RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation	Page
----	--------------------------------------	--	---	------

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Ensemble d'appareillage BT TGBT (BAT. BOIS BELLEAU SOUS-SOL) __ BASSE TENSION

NON VERIFIE, INFORMATION(S) DONNEE(S) POUR MEMOIRE

*1	Etat de l'enveloppe	Dégradations mécaniques de l'enveloppe, serrures inopérante, ouverture impossible, serrures à remplacer <i>Nature du risque : BIEN</i>	R4215-3 / C15-100 41 An.A2	11
----	---------------------	---	----------------------------	----

Ensemble d'appareillage BT Tableaux RdC (Placard technique) __ BASSE TENSION

*2	Raccordement des conducteurs PE	Conducteurs de protection (PE) raccordés sur la même borne, raccorder un seul PE par borne. <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 411-543	12
----	---------------------------------	---	---------------------------	----

Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (Sous sol et extérieur) __ BASSE TENSION

COURSIVE

3	Coffret électrique de circuits terminaux Alarme Sécu	Conducteurs de protection (PE) raccordés sur la même borne, raccorder un seul PE par borne. <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 411-543	19
---	--	---	---------------------------	----

CHAUFFERIE > 70KW

*4	Matériels BT Chaufferie > 70kW	présence de câbles branchés sur dominos à droite des pompes de circulation branchements à placer sous boîtes de jonctions <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 41 An.A2	19
*5	Matériels BT Chaufferie > 70kW	Absence de liaison équipotentielle supplémentaire (LES), la réaliser en reliant au conducteur de protection des masses différents éléments conducteurs et notamment les canalisations <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 415 -544	19
*6	Coffret électrique de circuits terminaux Coffret pompes	Conducteurs de protection (PE) raccordés sur la même borne, raccorder un seul PE par borne. <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 411-543	19

Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (rez de chaussée et étages) __ BASSE TENSION

*7	Eclairages fixes de classe I	Chambre 211 \ Appareil d'éclairage fixe \ Absence de continuité à la terre, mesurage de la résistance d'isolement non réalisable, à relier au circuit de protection <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 411-543	21
8	Eclairages fixes de classe I	Rdc Réfectoire \ Appareil d'éclairage fixe \ Degré de protection de l'enveloppe insuffisant, y remédier <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 41 An.A2	21



N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation	Page
9	Blocs éclairage de sécurité de classe II	escalier 3ème étages \ BAES \ Fonctionnement défectueux de l'éclairage de sécurité, le remettre en état de fonctionnement <i>Nature du risque : PERS</i>	R4226-13 Art.11 A.14/12/11	21
*10	PC dans des locaux autres que bureaux	Chambre 111 \ Prise de courant \ Degré de protection de l'enveloppe insuffisant, prise arrachée, y remédier <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 41 An.A2	21
11	PC dans des locaux autres que bureaux	Rdc couloir à côté du bureau hébergement \ 3 Prises de courant \ Présence de dégradations mécaniques, à remettre en état <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-11 / C15-100 530	21
12	PC dans des locaux autres que bureaux	1er étage couloir \ Prise de courant \ Degré de protection de l'enveloppe insuffisant, y remédier <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 41 An.A2	21

LOCAL DIRISI NON VERIFIE, INFORMATION(S) DONNEE(S) POUR MEMOIRE

*13	Baie info PC SERTIM	Pour mémoire : Protection contre les contacts directs défaillante, présence de câbles non isolés l'assurer <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 410-41 An.A	21
-----	---------------------	--	----------------------------------	----

Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (tableautins faux plafond des couloirs)**BASSE TENSION****RDC**

14	Coffret électrique de circuits terminaux Salle détente	Conducteurs de protection (PE) raccordés sur la même borne, raccorder un seul PE par borne. <i>Nature du risque : PERS</i>	R4215-3 / C15-100 411-543	22
----	--	---	------------------------------	----

Signification des compléments d'observations :**Nature du risque :**

STOP Non-conformité de danger imminent - PERS Non-conformité affectant la sécurité des personnes - BIEN Non-conformité affectant la préservation des biens - ART Non-conformité au regard des règles



CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

ALIMENTATION(S) BT

Origine Distribution privée Depuis poste HT A via coffret extérieur

Tension : 400 V

Système : Tri

Schéma de liaison à la terre : IT

INSTALLATIONS DE SECURITE

Eclairage de sécurité

Bâtiment ou Local	Effectif maximal	Réglementation de référence	Installation réalisée Fonction
Ensemble des installations	NC	A. du 10-11-1976	Eclairage fixe d'évacuation par BAES

Eclairage de sécurité Bâtiment BOIS BELLEAU assuré par blocs autonomes

Type : Fluorescent non permanent

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

Nota. Pour l'ensemble des bâtiments, locaux et emplacements, seuls sont en principe détaillés ceux qui présentent des influences externes particulières, différentes des influences externes normales définies par la NF C 15-100 (AE1, AD1, AG1, soit IP min 20 et IK min 02)

Ce classement des locaux en fonction des influences externes sera considéré comme validé par le chef d'établissement en l'absence d'autre proposition formulée par ce dernier dans un délai de 2 mois.

- Influences externes, codes IP et IK Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (Sous sol et extérieur)

Local, emplacement, volume ou zone	BE	AE	AD	AG	IP min	IK min	Particularités
Chaudière > 70kW	2	1	2	2	21	7	
Emplacement extérieur	1	2	4	2	34	7	

- Influences externes, codes IP et IK Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (rez de chaussée et étages)

Local, emplacement, volume ou zone	BE	AE	AD	AG	IP min	IK min	Particularités
Sanitaires (ensemble du bâtiment) et couloir naufragés	1	1	2	2	21	7	
Salle d'eau ensemble du bâtiment	1			1		2	Volume 1 : IPx4, BB3 - Vol.2 : IPx3 - Vol.3 : IPx1

- Influences externes, codes IP et IK Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (tableautins faux plafond des couloirs)

Local, emplacement, volume ou zone	BE	AE	AD	AG	IP min	IK min	Particularités
Salle d'eau	1			1		2	Volume 1 : IPx4, BB3 - Vol.2 : IPx3 - Vol.3 : IPx1

Principes de réalisation des prises de terre

Prise de terre des masses BT

Conducteur de terre : Section : 25 mm²

Nature : Cu

Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre interconnectée avec le réseau général de terre de l'installation

Principes de protection contre les contacts indirects



Installation BT BT

Schéma distribution : IT



RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- Appareils de mesure utilisés

DET3TD Megger - Tellurohmmètre
LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité

- Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité

Les éléments ci-dessous précisent les modalités d'échantillonnage prises pour la vérification de la continuité de mise à la terre des appareils d'éclairage fixes accessibles et des prises de courant accessibles des locaux de bureaux. Le cas échéant, les observations constatées sont rapportées dans la partie « Matériels BT ».

Appareils d'éclairage fixes

Année de vérification de la résistance de continuité	Local ou groupe de locaux concernés
2020	RDC
2021	1er étage
2022	2ème et 3ème étages

Prises de courant des locaux de bureaux

Année de vérification de la résistance de continuité	Local ou groupe de locaux concernés
2019	Totalité
2020	Totalité

Nota : sont également concernés les locaux sans être des bureaux au sens littéral mais qui présentent des risques similaires (influences externes équivalentes).

Ensemble d'appareillage BT : Général

Origine : Distribution privée Depuis poste HT A via coffret extérieur

- Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : PVC – PR ou EPR – C = Caoutchouc – S = Silicone

(2) F = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation :** Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Général		D 44	UNELEC 160A	160	D				



Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms	
			Barrette ouverte	Barrette fermée
le 24/07/2020	TA	10		1,3

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Installation BT

Ensemble d'appareillage BT TGBT (BAT. BOIS BELLEAU SOUS-SOL)

Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau

Essai des dispositifs D.R. : Essai par création d'un défaut entre l'amont et l'aval

Référence du schéma : Non présenté lors de la vérification

Référence de la note de calcul : Non présenté lors de la vérification

Etat de l'enveloppe : 1

- Continuité du conducteur de protection amont

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
Barrette de terre du bâtiment	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : PVC – PR ou EPR – C = Caoutchouc – S = Silicone

(2) F = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) Filiation : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Inter général I4		I 4	Vistop 160A						
1 - Alimentation aile est/RdC/étage S _{Ph} : 16 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 16 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 16 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	80,1 0,9 x B	Dd 44	C101N	80		25.0	1000	0,06	NE
1 - Eclairage sous-sol S _{Ph} : 10 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 10 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 10 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	59,4 0,9 x B	Dd 44	C 101 N	44	350	25.0	1000	0,06	NE



Qté - Désignation	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
Section (mm²) – Nature (1)		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Chaufferie S _{Ph} : 16 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 16 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 16 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	80,1 0,9 x B	Dd 44	C 101 N	80	640	25.0	1000	0,06	NE

Ensemble d'appareillage BT Tableaux RdC (Placard technique)

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau

Référence du schéma : Plan du 25/06/03

Référence de la note de calcul : Non présenté lors de la vérification

Conducteurs PE : 2

• Continuité du conducteur de protection amont

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

• Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : PVC – PR ou EPR – C = Caoutchouc – S = Silicone

(2) F = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Général		I 4	160A						
1 - Tableautins		Id 3	DX 63A			300		B	
1 - CT tabeautins RDC		C 4	MG	40					
1 - Salle de réception S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 44	C60N	20	C	10.0			



Qté - Désignation	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
Section (mm²) – Nature (1)		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Coqueron S _{Ph} : 6 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 6 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 6 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	40 0,8 x B	D 44	C32N	20	U	8.0			
1 - Tab salles TV S _{Ph} : 4 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 4 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 4 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	30,4 0,8 x B	D 44	C32N	20	U	8.0			
1 - Sèche mains S _{Ph} : 1.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 1.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 1.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 22	C32N	10	U	8.0			
1 - Sèche linge S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		Dd 22	C60H	16	C	15.0	30	B	
1 - Lave-linge S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		Dd 22	C60H	16	C	10.0	30	B	
1 - SERTIM S _{Ph} : 1.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 1.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 1.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 21	DT40N	2	C	6.0			
1 - Lieu public + BAES sas		Id 2	25A				300	B	
1 - PC voilerie S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		Dd 21	LG	10	C	6.0	30	B	
1 - CT RDC éclairage public		C 2	MG	40					
5 - Divers circuits S _{Ph} : 1.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 1.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 15 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	B	D 22	C32N	10	U	4.5			
1 - Alarme incendie S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		Dd 22	C60a	16	C	10.0	30	B	



Qté - Désignation		Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Type / Référence / In		Ir	Im	PdC (3)	Idn	tempo	DDR
				(A)	(A)	(kA)	(mA)	(s)	(mA)
1 - PC salle TV S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		Dd 21	LG	16	C	4.5	30		B
1 - CT 1 ETAGE		C 4	MG	40					
1 - Tableau étage 1 S _{Ph} : 6 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 6 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 6 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	40 0,8 x B	D 44	C60L	40	C	20.0			
1 - CT 2 ETAGE		C 4	MG	40					
1 - Tableau étage 2 S _{Ph} : 6 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 6 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 6 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	40 0,8 x B	D 44	C32N	32	U	8.0			
1 - CT 3 ETAGE		C 4	MG	40					
1 - Tableau étage 3 S _{Ph} : 6 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 6 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 6 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	40 0,8 x B	D 44	C32N	32	U	8.0			
1 - Télécommande S _{Ph} : 1.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 1.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 1.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 21	DT40N	2	C	6.0			

Ensemble d'appareillage BT Tableau 1er étage (1er étage - gaine technique)

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau

Essai des dispositifs D.R. : Par manœuvre des boutons test

Référence du schéma : Non présenté lors de la vérification

Référence de la note de calcul : Non présenté lors de la vérification

- Continuité du conducteur de protection amont

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
Borne de terre du TGBT	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	90



• **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) *Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre*
Nature de l'isolant : PVC – PR ou EPR – C = Caoutchouc – S = Silicone

(2) **F** = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Tableau 1er étage		Dd 44	C60H	20	C	10.0	30	B	
1 - Circulation est S _{ph} : 1,5 - Nat. _{ph} : Cu S _N : 1,5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 1,5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 22	C60N	16	C	10.0			
2 - Eclairage divers S _{ph} : 2,5 - Nat. _{ph} : Cu S _N : 2,5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2,5 - Nat. _{PE} : Cu		D 22	C32a	10	L	6.0			
2 - Tableautins 5-6/9-10 S _{ph} : 2.5 - Nat. _{ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 44	C60N	20	C	6.0			
1 - Tableautins 7-8 S _{ph} : 2.5 - Nat. _{ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2,5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		D 44	C60N	25	C	6.0			
1 - Wifirst S _{ph} : 2,5 - Nat. _{ph} : Cu S _N : 2,5 - Nat. _N : Cu Isolant : PR		Dd 22		16	C		30	B	

Ensemble d'appareillage BT Tableau 2ème étage (Gaine technique)

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau

Référence du schéma : Non présenté lors de la vérification

Référence de la note de calcul : Non présenté lors de la vérification

• **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B



• **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone

(2) **F** = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)
1 - Général Id4		Id 4	25				300		B
2 - Tableautin 11-12-13 et 14 S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	0,9 x B	D 44	C32A	20	U	8.0			
1 - Circulation S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	0,9 x B	D 33	C32N	15	L	6.0			

Ensemble d'appareillage BT Tableau 3ème étage (Gaine technique)

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau

Essai des dispositifs D.R. : Essai par création d'un défaut entre l'amont et l'aval

Référence du schéma : Non présenté lors de la vérification

Référence de la note de calcul : Non présenté lors de la vérification

• **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B



• **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone

(2) **F** = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)
1 - Général Id4		Id 4	25A				300		B
2 - Eclairage divers S _{Ph} : 3 x 1,5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 3 x 1,5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 3 x 1,5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	0,9 x B	D 22	C32a	10	L	4.5			
1 - PC ampli TV S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR		Dd 22	C60N	16	C	10.0	30		B
2 - Tableautins 15-16 & 17-18 S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	0,9 x B	D 44	C32N	20	U	8.0			

Ensemble d'appareillage BT Tableau force chaufferie (BOIS BELLEAU - CHAUFFERIE)

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau

• **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
Borne de terre du TGBT	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

• Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone

(2) **F** = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)
1 - Inter général I4 100A Vistop		I 4	100						
1 - Ballon eau chaude S _{Ph} : 16 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 16 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 16 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	80,1 0,9 x B	D 44	C60N	63	C	10.0			
1 - Tableau chaudière S _{Ph} : 6 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 6 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 6 - Nat. _{PE} : Cu Isolant : PR	45 0,9 x B	D 44	C60N	32	C	10.0			

Ensemble d'appareillage BT TGBT chambre (SOUS-SOL (ENTREE PRINCIPALE OUEST))

Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Référence du schéma : Non présenté lors de la vérification

Référence de la note de calcul : Non présenté lors de la vérification

• Continuité du conducteur de protection amont

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

• Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone

(2) **F** = Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.

M = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.

Izc = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.

Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In	Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)	
1 - Général I4 160 S _{Ph} : repart - Nat _{Ph} : Cu S _N : repart - Nat _N : Cu		I 4	160						



Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection							Essai
		Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	DDR (mA)
1 - Circulation S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu		Dd 22	C60N	10	C	10.0	30		B
1 - Alarme incendie S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu S _{PE} : 2.5 - Nat. _{PE} : Cu		Dd 22	C60N	10	C	10.0	300		B
2 - Boîtier VIEWER S _{Ph} : 2.5 - Nat. _{Ph} : Cu S _N : 2.5 - Nat. _N : Cu		D 22	C32N	5	D	8.0			

Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (Sous sol et extérieur)

Eclairages fixes :

4 de Classe I

5 de Classe II

Blocs Eclairage de Sécurité :

Essai effectué : oui

2 de Classe II

Prises de courant vérifiées :

1 PC dans des locaux autres que bureaux

Coursive

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Id (mA)	Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Coffret électrique de circuits terminaux 3	Alarme Sécu		Dd22 6A C			SO
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Ecl & PC soutes					SO
1 - Dispositif DR PC	Grandes soutes		Dd22/16C	30	B	
1 - Dispositif DR Eclairage	Écl. casernement		Dd22/3U	300	B	

Chaudière > 70kW 4 5

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales				Essai DDR	Mesures
	Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR		Id (mA)	Rc (B/M) (ou mΩ)
			Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
2 - Chaudières			Dm 1,6A			B
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	ROUSEAU		D44/32C			B
1 - Protection	DM1		Dm : 1,6A			B
1 - Protection	DM2		Dm : 0,,6A			B
1 - Protection	DM3		Dm : 1,8A			B
1 - Protection	DM4		Dm : 0,95A			B
1 - Coffret électrique de circuits terminaux 6	Coffret pompes		D44/32C			B



Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Protection	CH1		Dm : 2,5A			B
1 - Protection	CH2		Dm : 2,5A			B
1 - Protection	Brûleur		Dm : 1,6A			B
2 - Protection	Pp circulation OUEST		Dm : 0,75A			B
1 - Protection	Pp circul EST 1		Dm : 1,4A			B
1 - Protection	Pp circul EST 2		Dm : 1A			B
1 - Protection	Pp primaire EC1		Dm : 1A			B
1 - Protection	Pp primaire EC2		Dm : 0,5A			B
1 - Protection	Pp Rec EC1		Dm : 0,5A			B
1 - Protection	Pp Rec EC2		Dm : 0,5A			B
1 - Protection	Nuit		Rm : 4,5A			B
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Chauffe eau		Dd44/63C			SO
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Chauffe eau		D44/63C			C SO

Tableau éclairage chaufferie (mezzanine chaufferie)

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Tableau écl. PC		Dd44/44A			SO
1 - Dispositif DR PC	PC Chauff.		Dd22/16C	30	B	
1 - Dispositif DR Eclairage	Écl. chauff. + BAES		Dd22/10C	300	B	
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Forcechaufferie C101		Dd44/80A			SO

Armurerie Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Emplacement extérieur

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Force					CLII
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Éclairage					CLII



Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (rez de chaussée et étages)**Eclairages fixes :**

127 de Classe I 7 8

41 de Classe II

4 de Classe III

Blocs Eclairage de Sécurité :

Essai effectué : oui

13 de Classe II 9

Appareils amovibles :

5 de Classe I

Appareils fixes non surchargeables :

4 de Classe II

Prises de courant vérifiées :

177 PC dans des locaux autres que bureaux 10 11 12

Bureaux et vestiaires

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Tableautin	Réserve bur. héberg.		Dd44/C20A			CL.II
1 - Dispositif DR en circuits terminaux général			Id4/40	30	NE	

Sanitaires (ensemble du bâtiment) et couloir naufragés

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Coffret électrique de circuits terminaux	Couloir naufragés		ND			CLII
1 - Dispositif DR en circuits terminaux	C60N		Dd22/16C	30	B	

Salle d'eau ensemble du bâtiment**Local DIRISI Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire**

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Baie info 13	PC SERTIM		Dd22 6A C			NE

Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté opérationnel (tableautins faux plafond des couloirs)**Rdc**

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
1 - Coffret électrique de circuits terminaux (à côté du tableau RdC)	Buanderie		Dd22 16A			SO



Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
2 - Dispositif DR PC	Buanderie		Dd22/16C	30	B	
1 - Coffret électrique de circuits terminaux 14	Salle détente		D44/20U			SO
1 - Dispositif DR en circuits terminaux			Dd22/16C	30	B	

1er étage

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
6 - Coffret électrique de circuits terminaux (non vérifié : dans faux plafond)			D44/20 et 25C			B
9 - Dispositif DR PC			Dd22-16C	30	B	
1 - Dispositif DR en circuits terminaux douches			Dd22-10C	30	B	
1 - Dispositif DR en circuits terminaux sèche-main			Dd21-10C	30	NE	

2ème étage

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
4 - Coffret électrique de circuits terminaux			D44/20U			SO
6 - Dispositif DR PC			Dd22-16C	30	B	
1 - Dispositif DR en circuits terminaux éclairage douches			Dd22-10C	30	B	
1 - Dispositif DR en circuits terminaux sèche-main			Dd21-10C	30	B	

3ème étage

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales			Essai DDR	Mesures
		In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)		
4 - Coffret électrique de circuits terminaux			D44/20U			SO
5 - Dispositif DR PC			Dd22-16C	30	B	
1 - Dispositif DR en circuits terminaux éclairage douches			Dd22-10C	30	B	

Salle d'eau

Matériels BT Bâtiment "BOIS-BELLEAU" côté désaffecté Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Eclairages fixes :

119 de Classe I

Blocs Eclairage de Sécurité :

Essai effectué : non

Prises de courant vérifiées :

241 PC dans des locaux autres que bureaux



RdC côté chambre Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

1er étage Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

2ème étage Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Eclairage de sécurité Bâtiment BOIS BELLEAU assuré par blocs autonomes



APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-3	Protection contre les risques de choc électrique		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C15-100 410 - 41 An.A	Non Conforme Ob : 13
	Protection contre les contacts directs par éloignement	C15-100 41 An.B2	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par obstacles	C15-100 41 An.B1	Conforme
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	C15-100 41 An.A2	Non Conforme Ob : 1, 4, 8, 10, 12
	Verrouillages d'accès, schémas et consignes de manœuvre	C15-100 781	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par isolation	C15-100 41 An.A1	Conforme
	Isolement des installations BT	C15-100 612	Conforme
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C15-100 410	Conforme
	Constitution des prises de terre et section des conducteurs de terre	C15-100 542	Conforme
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les contacts indirects	C15-100 411 - 542	Conforme
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C15-100 411 - 543	Non Conforme Ob : 2, 3, 6, 7, 14
	Liaison équipotentielle principale	C15-100 411 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-100 415 - 544	Non Conforme Ob : 5
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (salles d'eau - piscines - bassins)	C15-100 701 - 702	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (emplacements avec des animaux)	C15-100 705 - 711	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (enceintes conductrices exigües)	C15-100 706	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531	Sans objet
	Schéma TN : Interdiction des circuits TNC en aval de circuits TN-S	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Absence de dispositif de coupure et de sectionnement sur les conducteurs PEN	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PEN isolés et réalisés de manière à éviter tout risque de rupture	C15-100 411 - 543	Sans objet
	Schéma TN : Section minimale du PEN	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PE ou PEN à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C15-100 411 - 531 - 612	Sans objet
	Schéma TT : Interconnexion des masses en aval d'un même DDR	C15-100 411	Sans objet
	Schéma IT : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-100 411 - 537 - 612	Conforme
	Schéma IT : Coupure au 2ème défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531 - 552	Conforme
	Schéma IT : Conducteurs PE à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Conforme
	Schéma IT : Protection du conducteur neutre	C15-100 431	Conforme
	Mise en œuvre des Dispositifs DR	C15-100 531 - 612	Conforme
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-100 411 - 415 - 531	Conforme
	Très basse tension fonctionnelle	C15-100 411	Sans objet
	Protection par impédance de limitation	C15-100 0	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-100 414	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C15-100 412	Conforme
	Canalisations de classe II ou assimilées	C15-100 412	Conforme



Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
	Ensembles d'appareillage à isolation double ou renforcée par installation	C15-100 558	Conforme
	Présence d'un conducteur PE dans les canalisations fixes alimentant des matériels de classe II	C15-100 412	Conforme
	Séparation électrique	C15-100 413	Sans objet
R4215-4	Protection vis à vis des installations d'un domaine de tension supérieur		
	Voisinage de canalisations de domaines de tensions différents	C15-100 442 - 528	Sans objet
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les surtensions des matériels BT en cas de défaut dans les installations à haute tension	C15-100 442	Conforme
	Limiteur de surtension en schéma IT	C15-100 534	Conforme
R4215-5	Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins	C15-100 421 - 422 - 423 - 559	Conforme
R4215-6	Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités		
	Courant assigné du matériel	C15-100 512	Conforme
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C15-100 434 - 435 - 535	Conforme
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C15-100 430 - 431 - 533	Conforme
	Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection	C15-100 526 - 53	Conforme
	Matériels susceptibles de produire des arcs ou étincelles	C15-100 421	Conforme
	Non manœuvre en charge des sectionneurs	C15-100 536	Conforme
	Pouvoir de coupure	C15-100 533	Conforme
	Section des conducteurs	C15-100 524	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C15-100 43 - 533	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surcharges	C15-100 430 à 433 - 523	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les courts-circuits	C15-100 434 - 533	Conforme
	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec	C15-100 421	Sans objet
R4215-7	Sectionnement	C15-100 461 - 462 - 536	Conforme
R4215-8	Coupure d'urgence	C15-100 461 - 463 - 536	Conforme
R4215-9	Mode de pose des canalisations	C15-100 521 - 527 - 528 - 529	Conforme
R4215-10	Identifications - Repérages		
	Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas/réalisation	C15-100 514	Conforme
	Relevé du tracé des canalisations enterrées	C15-100 514	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C15-100 514	Conforme
R4215-11	Choix et mise en œuvre des matériels		
	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	C15-100 512	Conforme
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-100 512 - 522	Conforme
	Adaptation des matériels aux volumes (salles d'eau, piscines et autres bassins, saunas)	C15-100 701 - 702 - 703	Conforme
	Choix et mise en œuvre des matériels (chantiers)	C15-100 704	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (campings)	C15-100 708	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (marinas)	C15-100 709	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chapiteaux, stands)	C15-100 711	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (unités mobiles ou transportables)	C15-100 717	Sans objet
	Fixation et état mécanique apparent des matériels	C15-100 530	Non Conforme Ob : 11

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie Installations limitées à celles nécessaires à l'exploitation - Limitation de la température de surface si poussières inflammables - IP 5X minimum en présence de poussière - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles C2) - Traversée de canalisation étrangère à l'exploitation - Dispositifs de protection contre les surintensités situés en amont - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Absence de conducteurs nus - Non inflammation des matériaux combustibles par arcs ou étincelles - Protection des moteurs contre les surcharges - Choix et mise en œuvre des luminaires - Mise en œuvre des appareils de chauffage	C15-100 422	Conforme
R4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion Installations électriques limitées - Choix des matériels - IP 5X minimum en présence de poussière - Courant admissible réduit dans les conducteurs - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles de la catégorie C2) - Interdiction des conducteurs nus - Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux aux traversées de parois - Choix et mise en œuvre des canalisations - Protection contre les surintensités situées à l'origine des circuits - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Liaisons équipotentielle - Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - Canalisations souples pour usage intensif - Protection des machines tournantes et transformateurs	C15-100 424	Sans objet
	Respect des dispositions imposées aux locaux à risques d'incendie là où le risque d'explosion est exclusivement dû à la présence de substances explosives solides	C15-100 424	Sans objet
R4215-13	Locaux de service électrique Accessibilité aux matériels et aisance de déplacement et de mouvement	C15-100 781	Sans objet
	Conditionnement - ventilation	C15-100 781	Sans objet
	Moyens d'extinction		Sans objet
	Absence de fuite et niveau de diélectrique liquide - Etat de l'assécheur	C15-100 421	Sans objet
	Equipements isolés au SF6 - PCB		Sans objet
	Eclairage de sécurité	C15-100 781	Sans objet
R4215-14	Normes d'installation applicables publiées par arrêté - Dispositions normatives rendues non applicables par arrêtés ministériels		Pour Mémoire
R4215-15	Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13		Pour Mémoire
R4215-16	Conformité aux normes des matériels BT ayant une fonction de sécurité	C15-100 511	Conforme
R4215-17	Installations d'éclairage de sécurité Application du règlement ERP pour les Locaux des ERP accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salles de conférence, salles de réunion si plus contraignant que le code du travail		Sans objet
Art.1 A.14/12/11	Installation fixe d'éclairage de sécurité		Conforme
Art.2 A.14/12/11	Eclairage d'évacuation		Conforme
Art.5 A.14/12/11	Eclairage d'ambiance ou anti-panique		Sans objet
Art.6 A.14/12/11	Autonomie minimale d'une heure		Conforme
Art.7 A.14/12/11	Eclairage de sécurité alimenté par source centralisée :		Sans objet
Art.8 A.14/12/11	Eclairage de sécurité par blocs autonomes		Conforme
Art.9 A.14/12/11			
R4226-5	Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13		Conforme
R4226-6	Réalisation des modifications de structure, adjonctions et installations nouvelles conformément aux dispositions des articles R. 4215-3 à 4215-17	C15-100 134	Sans objet
R4226-6	Dossier technique Dossier technique complété par l'employeur le cas échéant		Conforme



Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4226-7	Mesures de surveillance et opérations de maintenance		Conforme
R4226-8	Locaux ou emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions des articles R.4227-42 à R. 4227-54 du code du travail		Pour Mémoire
R4226-9	Locaux à risques particuliers de choc électrique Prescriptions spécifiques pour la protection contre les contacts directs dans les locaux à risques particuliers de choc électrique		Sans objet
	Signalisation et matérialisation des locaux à risques particuliers de choc électrique	C15-100 781	Sans objet
	Locaux à risques particuliers de choc électrique : conditions d'ouverture et de fermeture des portes	C15-100 781	Sans objet
R4226-10	Locaux ou emplacements comportant des parties actives accessibles dangereuses		Sans objet
Art.1 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Limitation de la tension d'alimentation et de la tension de contact		Sans objet
Art.2 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Mesures compensatrices en cas de non respect de l'article 1		Sans objet
Art.2 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Règles d'accès - Instructions de sécurité - Délimitation des emplacements et signalisation		Sans objet
Art.3 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Repérage des points d'alimentation et signalisation de la présence et de l'absence de tension		Sans objet
Art.4 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.5 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Protection contre les risques de contact indirect pendant les essais		Sans objet
Art.6 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Dispositifs de coupure d'urgence		Sans objet
Art.7 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Interdiction de remise sous tension automatique		Sans objet
Art.8 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Essais des matériels hors de l'enceinte de la plate-forme		Sans objet
Art.2 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection du circuit secondaire par séparation		Sans objet
Art.3 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation fixe où les animaux sont introduits à la main		Sans objet
Art.4 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation avec électrode tenue à la main par l'opérateur		Sans objet
Art.5 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection des opérateurs par bottes et gants isolants		Sans objet
Art.1 – 1° A.02/02/89	Pêche électrique : tension nominale limitée à 1000V et courant unidirectionnel		Sans objet
Art.1 – 2° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du générateur de courant		Sans objet
Art.1 – 3° A.02/02/89	Pêche électrique : dispositifs de sécurité au niveau du générateur		Sans objet
Art.1 – 4° A.02/02/89	Pêche électrique : protection contre les contacts indirects par matériel de classe II ou isolation équivalente - Matériels IP24 mini et IK approprié - Boîtiers et revêtements ne pouvant être ouverts ou démontés qu'à l'aide d'outils		Sans objet
Art.1 – 5° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du dispositif porte-anode manuel		Sans objet
Art.1 – 6° A.02/02/89	Pêche électrique : interrupteur de commande de sécurité déporté		Sans objet
Art.1 – 7° A.02/02/89	Pêche électrique : mise sous tension par système de télécommande à sécurité positive		Sans objet
Art.1 – 8° A.02/02/89	Pêche électrique : câbles H07RN-F ou équivalents - Connecteurs isolants IPX7 - Enrouleurs classe II IP 24 avec tambour isolant		Sans objet
Art.1 – 9° A.02/02/89	Pêche électrique : application des consignes de sécurité		Sans objet
Art.1 – 1° A.17/03/93	Barrières de poissons : tension nominale limitée à 1000V crête		Sans objet
Art.1 – 2° A.17/03/93	Barrières de poissons : circuit isolé du réseau BT par un transformateur de séparation		Sans objet
Art.1 – 3° A.17/03/93	Barrières de poissons : prescriptions applicables aux installations comportant des parties actives accessibles		Sans objet



Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4226-11	Installations de soudage à l'arc et par résistance, et techniques connexes (découpages plasma)		
Art.1 A.19/12/11	Installations de soudage TBTS - TBTP : respect des seuls 3° et 4° de l'article 4		Sans objet
Art.2 A.19/12/11	Prescriptions pour la prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.3 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux matériels tenus à la main		Sans objet
Art.4 A.19/12/11	Travaux effectués à l'intérieur d'une enceinte conductrice exigüe		Sans objet
Art.5 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux chantiers spécialisés de construction		Sans objet
R4226-12	Appareils électriques amovibles		
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils portatifs à main à 500V AC ou 750V DC		Sans objet
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils amovibles ou d'IP3X ou XXC		Conforme
Art 3 A.20/12/11	Choix des matériels amovibles en fonction des influences externes		Conforme
Art 4 A.20/12/11	Câbles souples de raccordement des matériels amovibles, fiches de prises de courant et connecteurs	C15-100 559	Conforme
Art 5 A.20/12/11	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	C15-100 555 - 559	Conforme
Art 6 A.20/12/11	Réunion ou séparation hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32A	C15-100 555	Sans objet
Art 7 A.20/12/11	Alimentation des matériels portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües	C15-100 706	Sans objet
R4226-13	Utilisation et maintenance des installations d'éclairage de sécurité		
Art.10 A.14/12/11	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension		Pour Mémoire
Art.11 A.14/12/11	Maintenance de l'éclairage de sécurité		Non Conforme Ob : 9
Art.12 A.14/12/11	Lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité		Conforme
<u>Enseignes lumineuses</u>			
R4215-3	Protection contre les risques de choc électrique		
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	EN 50107-1 art.7	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	EN 50107-1 art.8	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Transformateur (conforme à la norme EN 61050) : liaison à la terre du secondaire	EN 50107-1 art.9	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Dispositif de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture du secondaire	EN 50107-1 art.10	Sans objet
R4215-6	Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection	EN 50107-1 art.15	Sans objet
R4215-7	Sectionnement	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-8	Coupure d'urgence	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-9	Mode de pose des canalisations	EN 50107-1 art.14	Sans objet
R4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels	EN 50107-1 art.4	Sans objet
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
R4215-16	Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
<u>Installation d'éclairage extérieur</u>			
R4215-3	Protection contre les risques de choc électrique		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C 17-200 512.3	Sans objet
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C 17-200 531.3	Sans objet
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C 17-200 542 543	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C 17-200 531.4.1	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C 17-200 531.4.1	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C 17-200 531.4.2	Sans objet
	Schéma IT : Les règles de l'art. 411 de la NF C 15-100 s'appliquent.	C 17-200 531.4.3	Sans objet



Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
	Protection complémentaire par DDR HS	C 17-200 531.5.2.2	Sans objet
	TBTS - TBTP	C 17-200 531.2.3	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C 17-200 531.2.1	Sans objet
	<u>Règles particulières</u>		
	Installation aérienne d'éclairage extérieur	C 17-200 701.2 à 701.6	Sans objet
	Bassins et fontaines sèches	C 17-200 702.3 à 702.5	Sans objet
	Installations de signalisation routière (carrefours à feux)	C 17-200 704	Sans objet
	Coffret permanent de prises de courant	C 17-200 711	Sans objet
	Installation de véhicules électriques ou véhicules hybrides rechargeables	C 17-200 722	Sans objet
R4215-6	Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C 17-200 533	Sans objet
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C 17-200 533	Sans objet
	Section des conducteurs	C 17-200 524	Sans objet
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C 17-200 523	Sans objet
R4215-7	Sectionnement	C 17-200 536.1	Sans objet
R4215-8	Coupure d'urgence	C 17-200 536.3	Sans objet
R4215-9	Mode de pose des canalisations	C 17-200 521	Sans objet
R4215-10	Identifications - Repérages Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas / réalisation	C 17-200 514	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C 17-200 514	Sans objet
R4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C 17-200 512.2 512.3	Sans objet
R4215-16	Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité	C17-200 art.4	Sans objet
	<u>Locaux à usage médical</u>		
R4215-3	Protection contre les risques de choc électrique Liaisons équipotentielle supplémentaires - Système équipotentiel	C 15-211 §415	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C 15-211 §411.4	Sans objet
	Interdiction des circuits TNC dans les bâtiments comportant des locaux médicaux	C 15-211 §312.2	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C 15-211 §411.5	Sans objet
	Schéma IT médical : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C 15-211 §411.6, §537.1, §552	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C 15-211 §55.101	Sans objet
	TBTS - TBTP	C 15-211 §414, §411.7	Sans objet
R4215-6	Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités Les circuits alimentant des transformateurs de schéma IT médical ne doivent pas être protégés contre les surcharges, uniquement contre les courts-circuits. La protection surintensité est nécessaire pour chaque circuit terminal.	C 15-211 §533	Sans objet
R4215-12	Locaux et emplacements médicaux à risque d'incendie ou d'explosion Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'incendie	C 15-211 §42, §512.2.20.2	Sans objet
	Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'explosion	C 15-211 §42, §512.2.20.1	Sans objet

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	$U \leq 50 \text{ V}$	$U \leq 120 \text{ V}$
B.T. : Domaine Basse Tension	$50 \text{ V} < U \leq 1000 \text{ V}$	$120 \text{ V} < U \leq 1500 \text{ V}$
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	$1000 \text{ V} < U \leq 50\,000 \text{ V}$	$1500 \text{ V} < U \leq 75\,000 \text{ V}$
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	$50\,000 \text{ V} < U$	$75\,000 \text{ V} < U$
TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques		
TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre		
TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP		

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets ($\geq 2,5 \text{ mm}$)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets ($\geq 1 \text{ mm}$)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exigües
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré				
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures métalliques				
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre				
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point				
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation				
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts				
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation				
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte				
Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		
In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)	Isol.	Isolement
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction		
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé



Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux ou absent, les circuits alimentant des matériels BT fixes et semi-fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesure.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance d'isolement mesurée lorsqu'elle est défectueuse au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieure à 0,5 Mégohm, ou « B » lorsqu'elle est satisfaisante.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité R_c entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : $k = 1$ en schéma TN $k = 2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N $k = 2$ en schéma IT avec N

Pour les installations à Haute Tension, la continuité des circuits de terre est vérifiée par un examen visuel. En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure est effectuée. La valeur maximale est de 0,2 ohm (NF C 13-100) et de 0,1 ohm (NF C 13-200).

Notat : Pour les installations à Haute Tension antérieure à la NF C 13-100 d'avril 2015 ou la NF C 13-200 de juin 2018, les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq 50/I_E$ où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution, « B » pour les matériels, appareils d'éclairage et prises de courants, lorsque la valeur de résistance de continuité mesurée est satisfaisante, « M » lorsque leur mise à la terre n'est pas réalisée, ou la valeur mesurée de la résistance de continuité lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible définie ci-dessus.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Il est indiqué sur le rapport : « B » lorsque la valeur du courant assurant le déclenchement du dispositif est dans les limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire comprise entre $I_{dn}/2$ et I_{dn} , « M » en l'absence de déclenchement, ou la valeur du courant de déclenchement mesuré lorsqu'il est en dehors des limites de la plage de fonctionnement normalisée.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlée.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation, et elle est mentionnée sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesure utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquée sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

